Interventions Ecolo

au conseil communal de Verviers

séance du 8 février 2012

Document à destination de la presse et du secrétaire communal

Point 35, 36, 37 et 38.- Alignements généraux – Revitalisation urbaine – Opération « quartier Spintay ».

Nous allons, sans surprise, voter contre ces 4 points. Qui, de toutes façons, ne permettent en rien de régler le problème de la suspension par le Conseil d'Etat du permis octroyé à City-Mall. En effet, contrairement à ce que vous essayez de faire croire, il ne s'agit pas d'un simple problème technique, il ne suffira pas d'un « simple » nouveau vote d'alignement de voiries pour dénouer ce nouvel épisode de cette saga qui n'en finit pas. Saga qui n'en finit pas, au détriment de notre centre-ville qui se dégrade à vue d'œil. Et dont la majorité PS-MR et le promoteur portent l'entière responsabilité.

Une nouvelle fois, ce que nous constatons aujourd'hui, c'est l'échec de votre stratégie. C'est l'échec de votre méthode, depuis le début, dans ce dossier. Non, on ne revitalise pas un centre-ville en tentant d'imposer un projet pharaonique sans mise en concurrence et sans concertation avec la population concernée. C'est bel et bien votre obstination bornée qui nous a mené là où nous en sommes aujourd'hui. C'est-à-dire nulle part. Avec un projet toujours aussi démesuré, mal adapté à notre ville et aux besoins de ses habitants.

A chaque nouvelle mouture du projet, depuis la première version, on nous a dit « c'est ça ou c'est rien » « c'est à prendre ou à laisser ». Or, plus personne ne sait au juste à la quantième version nous en sommes aujourd'hui. Grâce à l'opposition citoyenne et politique constructive menée, ce projet a pourtant pu évoluer. Malheureusement, pas suffisamment. Il continue à poser d'énormes problèmes, de par son gabarit ou en terme de mobilité.

Le recours au Conseil d'Etat, c'était l'ultime et légitime recours de citoyens qui ont tenté de s'exprimer par toutes les voies possibles mais dont l'avis a été systématiquement balayé d'un revers de la main. Cette suspension devrait être l'occasion d'encore pousser le promoteur à revoir son projet en profondeur, le modifier, l'améliorer en organisant une réelle concertation avec les citoyens (habitants, commerçants, groupements citoyens, acteurs politiques) pour que ce projet de revitalisation du centre-ville réunisse les Verviétois au lieu de les diviser. Mais ce n'est pas dans cette voie que vous vous engagez. Ce que nous regrettons. Vous persistez dans votre stratégie qui nous mène droit dans le mur.

Alors qu'il est plus que temps d'agir et de mettre en œuvre un projet d'avenir pour Verviers.

Point 40A. Holding communal. Mandat à donner au délégué de la Ville au Holding en vue de l'assemblée générale de clôture des comptes et mandat à donner à un avocat pour préserver les intérêts de la ville. Point inscrit à la demande de Mme Minguet.

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, chers collègues,

La liquidation du Holding communal a été décidée le 7 décembre dernier avec toutes les conséquences financières pour les finances communales Maintenant se pose la question de la responsabilité des administrateurs dans la gestion du Holding.
Plusieurs informations confirment que cette gestion n'a pas été vraiment celle du « bon père de famille », les administrateurs ont accepté une prise de risques qui n'était pas compatible avec la gestion communale.

Lors de l'Assemblée Générale de clôture des comptes qui doit avoir lieu dans les semaines qui viennent, les représentants mandatés par les communes vont devoir se prononcer sur la décharge à donner ou non aux administrateurs pour les actes posés du 1 janvier au 7 décembre 2011 ; il nous paraît essentiel dans le contexte financier difficile que connaissent les communes et en particulier Verviers que toute la lumière puisse être faite sur la gestion du holding et sur celle de Dexia avant qu'une éventuelle décharge puisse être donnée aux administrateurs du holding.

Plusieurs Conseils communaux ont déjà mandaté leurs délégués afin qu'ils refusent de donner décharge aux administrateurs du Holding communal. Je vous en cite plusieurs : Visé, Gembloux, Ottignies–Louvain-la-Neuve, Braine-l'Alleud, Watermael-Boitsfort, et plus proche de nous le Conseil Communal de Thimister a donné un accord de principe unanime dans ce sens . Les villes de Bruxelles et de Schaerbeek ont , elles, décidé de mandater un avocat pour dégager d'éventuels moyens juridiques leur permettant de se prémunir des conséquences de la mise en liquidation du Holding communal , notamment pour étudier la légalité de la recapitalisation opérée par le holding en 2009, et pour chercher d'éventuelles fautes des administrateurs.

A noter que ne pas donner décharge aux administrateurs est un élément clé pour pouvoir le cas échéant établir les responsabilités par la suite.

C'est pourquoi je vous soumets la proposition ci-dessous :

Holding communal - Proposition de délibération en vue de mandater le(s) délégué(s) à l'AG de clôture des comptes du HC ainsi qu'un avocat

Holding communal - Mandat à donner au délégué de la Commune au Holding en vue de l'AG de clôture des comptes et mandat à donner à un avocat pour préserver les intérêts de la Commune – Proposition de délibération à soumettre au vote :

Considérant que la liquidation du Holding communal a été décidée par son Conseil d'administration ;

Considérant que la Commune de Verviers détient 175.275 actions ordinaires, 53.630 actions privilégiées cumulatives A et 40.350 actions privilégiées cumulatives B soit un total de 269.255 actions ;

considérant que la liquidation du Holding entraîne une perte de patrimoine non négligeable pour la commune ;

Considérant que la faillite du Holding communal pourrait découler de décisions du Conseil d'administration qui constituent des fautes de gestion ;

Considérant, en effet, que le Conseil d'Administration n'a pas présenté à ses associés la situation véritable du Holding, qu'il a accepté une prise de risques qui dépassait sans doute les règles de comptabilité communale, qu'il n'a pas défini une stratégie d'action dans les Conseils d'administration des sociétés dans lesquelles il était actionnaire et qu'il n'a pas rendu compte de son action dans ces sociétés et en particulier dans le Groupe DEXIA ;

Considérant que donner la décharge aux administrateurs mettrait fin à la responsabilité contractuelle de l'administrateur, à l'égard de la société et de ses associés ;

Considérant qu'il y a lieu de faire toute la lumière sur la gestion du Holding et du Groupe DEXIA et de déterminer les responsabilités avant toute éventuelle décharge ;

Considérant qu'il est nécessaire de rechercher les moyens pour limiter les conséquences de la liquidation du Holding ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communal de préserver les intérêts de la commune ;

Le Conseil communal décide :

Art. 1 : de mandater le délégué de la Commune de Verviers à refuser de donner décharge aux administrateurs du Holding communal, aussi longtemps que le Conseil n'aura pas modifié son mandat

Art. 2 : de charger le Collège communal de mandater un avocat spécialisé – ou de s'associer au mandat donné par d'autres communes - *pour qu'il définisse* les moyens juridiques permettant de limiter les conséquences de la mise en liquidation du Holding communal, pour qu'il étudie la légalité de la recapitalisation opérée par le Holding en 2009, et pour qu'il recherche d'éventuelles fautes des administrateurs.

Point 40C.- Mobilité – Nouvelle règlementation pour les cyclistes – Etude de faisabilité – Point inscrit à la demande de Mlle Dumoulin.

Monsieur l'Echevin,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Les cyclistes peuvent désormais, aux carrefours où le gestionnaire de voiries le juge opportun et le signale via les panneaux adéquats, tourner à droite au feu rouge. Cette mesure, déjà en application

chez nos voisins français, hollandais et allemands, est attendue depuis longtemps pour les associations de cyclistes. Non seulement parce que le fait de pouvoir garder une vitesse relativement constante est moins éprouvant physiquement, mais également parce que le fait de pouvoir « dégager » un carrefour en premier permet aux cyclistes de se mettre en sécurité, en se retrouvant hors du carrefour au moment où celui-ci est le plus encombré ; l'angle mort au carrefour, notamment des camions, étant l'une des principales causes de décès des cyclistes en milieu urbain. Pouvez-vous nous confirmer que la ville effectuera bien une étude de faisabilité pour les carrefours dont elle a la charge ?

Comme chacun peut le constater tous les jours, les vélos ne sont pas encore les bienvenus à Verviers. Rien n'est aménagé pour eux, et ce qui existe est mal pensé ou dangereux (ne prenons que l'exemple de ces chevrons verts que l'on peut rencontrer). Nous restons cependant persuadés que notre ville a un potentiel important en matière de mobilité douce, piétonne et cycliste. Si les deux roues sont si peu présents, c'est parce que rien n'est fait pour leur faire place et garantir leur sécurité. Verviers à vélo, c'est pourtant possible...et ça serait même tout bénéfice pour la mobilité et la convivialité de notre ville, et centre-ville en particulier.

Je vous remercie pour votre réponse.

Point 40D.- Mobilité – Problème de stationnement – Point inscrit à la demande de Mlle Dumoulin.

Monsieur l'Echevin,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Notre « chiche » de ce mois de janvier concerne des problèmes de stationnement. Nous avions déjà évoqué en section la situation problématique rue de la Marne, côté gauche en venant de la rue de Franchimont : contrairement à l'autre côté de la rue, il n'y a pas d'arceau et, de ce fait, les véhicules empiètent sur l'espace dévolu aux piétons.

Monsieur l'Ingénieur s'était rendu sur place pour constater la situation (voir photos ci-dessous) et m'avait annoncé, en date du 20 octobre 2011, que les services allaient examiner la faisabilité et le cout du placement d'éléments physiques (tels les arceaux) empêchant cet empiètement intempestif des voitures sur le trottoir. Pouvez-vous nous informer du suivi ?

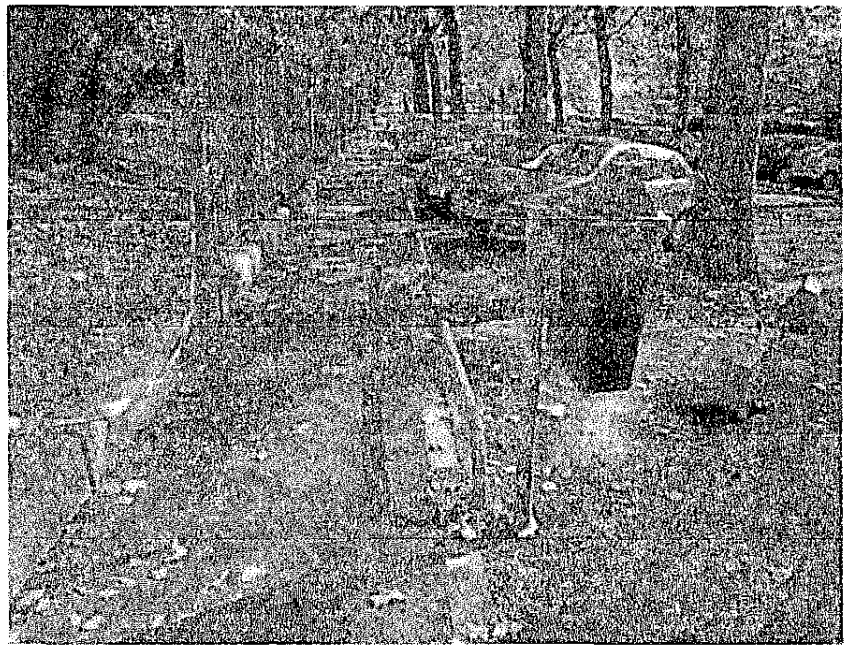

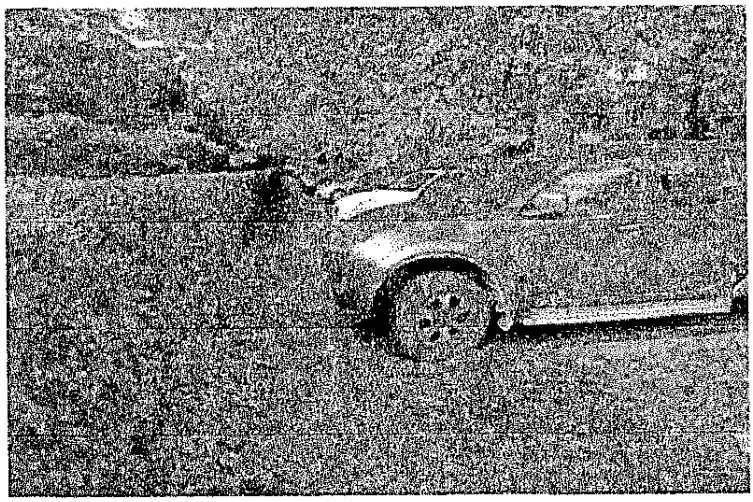

Situation semblable n'est malheureusement pas unique. Nous avons noté les cas de la rue G. Lekeu, où les trottoirs sont déjà étroits et le stationnement inapproprié des voitures obligent les piétons à marcher sur la route. Ainsi que de la rue J. Spinhayer, où aucune indication n'est donnée quant à la manière adéquate de stationner. Les voitures se parquent là de manière tout à fait anarchique, de manière parallèle, perpendiculaire ou encore oblique à la route.

Pour ceux deux derniers cas, plus simple et moins couteux que des arceaux, le traçage de lignes blanches indiquant la manière adéquate de se parquer pourrait constituer une solution rapide et efficace à cet entrave à la bonne marche des piétons.

Je vous remercie de vos réponses.

Question orale à Mr l'Echevin Nyssen sur les travaux dans les écoles communales. Point inscrit à la demande de Mme Minguet.

A la mi-janvier, la presse locale s'est faite l'écho de l'inquiétude des parents et de la directrice de l'école de Lambermont-bas : toit défectueux, humidité dans les locaux, moisissures et autres...

Contacté par les journalistes, vous avez minimisé l'importance des problèmes évoqués en relevant que d'autres écoles sont plus en difficulté. Vous laissiez entendre aussi que la prise en charge des travaux « ne suit pas » à la Communauté Française et que celle-ci devait subventionner les travaux avant que la Ville intervienne ... si j'ai bien compris votre propos à la presse.

Trois bonnes semaines ont passé depuis lors et je souhaiterais connaître l'évolution de la situation. :

- Avez-vous reçu une réponse de la CF à la demande de subvention que vous avez introduite pour les travaux de réfection de la toiture à l'école de Lambermont-bas ?

- Quelles sont vos intentions précises concernant le changement d'implantation de cette école ?

- Quelles sont les autres demandes de subventions auxquelles la Communauté Française n'a pas donné de suite positive comme vous l'avez mentionné ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Amendement proposé par le Collège communal au projet de délibération du conseiller Pitance relative à la reconnaissance de zone de la ZAEM de Maison bois

Le Conseil communal approuve la décision du Collège communal du 3 février 2012 de demander à la SPI de revoir fondamentalement le projet de reconnaissance de zone sur le site de Maison Bois et notamment la pertinence de la partie Nord-Ouest de la ZAEM.

Il estime que la suppression de cette partie de la zone aurait pour effet positif d'une part de préserver le caractère paysager du site et d'autre part d'éviter les transformations prévues de la Drève et du carrefour entre la rue G. Albert et la Chaussée de Theux.

Demande au Collège communal d'user le toute voie de droit afin de faire valoir les intérêts de la Ville de Verviers dans ce dossier.

Ville
de
Verviers

Conseil communal du 8 février 2012 – projet de délibération N° 0183/33

Zone d'activité économique mixte de Maison Bois

Présents: M. DESAMA, Bourgmestre-Président;

MM. BREUWER, ISTASSE, NYSSEN, Mme VOISIN-DUPUIS, MM. MOSON, BEN ACHOUR, AYDIN, DEGEY, Echevins et Echevine;

M. BOTTERMAN, Président du C.P.A.S.;

MM. HALLEUX, DELOBEL, DUKERS, LEGROS, ELSEN, DETHIER, REIP, VAN DE WAUWER, Mlle TARGNION, Mme POLIS-PIRONNET, MM. CANTELLA, WATHELET, EL HAJJAJI, CARTON, PITANCE, PIRON, Mlles GILSON, LAMBERT, M. MESTREZ, Mme REUL-MINGUET, Mlle CELIK, Mme OZER, Mlles BREUER, DUMOULIN, Mme GEORIS-CABODI, M. VOISIN, Conseillers et Conseillères.

M. DEMOLIN, Secrétaire.

SEANCE PUBLIQUE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Décret du 11 mars 2004 - Reconnaissance de zone et expropriation - Zone d'activité économique mixte de Maison Bois (Theux, Pepinster, Verviers pour les accès) - Avis.

LE CONSEIL,

Vu le Code de la Démocratie locale et la Décentralisation;

Vu le décret du 11 mars 2004 relatif aux infrastructures d'accueil des activités économiques;

Vu la demande introduite par la S.P.I.+ auprès du Gouvernement Wallon en vue de la reconnaissance d'un périmètre d'infrastructure d'accueil d'activités économiques et d'un périmètre d'expropriation;

Vu le courrier de la direction de l'Equipement des parcs d'activités du Service Public de Wallonie - DGO6 en date du 7 novembre 2011;

Vu l'enquête publique organisée simultanément par les Administrations communales de Theux, Pepinster et Verviers du 23 novembre au 22 décembre 2011;

Vu l'article 6 dudit décret relatif à l'avis susceptible d'être émis par le Conseil communal durant l'enquête publique;

Considérant le dossier soumis à enquête;

Considérant que pour ce qui est de la partie du périmètre de reconnaissance et d'expropriation située sur le territoire de la Ville, seuls sont concernés la création et les aménagements des accès à la zone d'activité économique mixte projetée;

Vu le rapport du Service administratif de l'Urbanisme en date des 1er et du 14 décembre 2011;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Sécurité" en sa séance du 14 décembre 2011;

Vu la décision du Conseil communal du 19 décembre.

Par ... voix contre ...,

Le conseil communal annule sa décision du 19 décembre 2011 et émet un avis défavorable sur la demande de reconnaissance d'un périmètre d'infrastructure d'accueil d'activités économiques et d'un périmètre d'expropriation, tel que déposée par la S.P.I.+ et présentée dans son document daté du 8 avril 2011 et soumise à enquête publique du 23 novembre au 22 décembre 2011.

Demande au Collège communal d'user de toute voie de droit afin de faire valoir les droits de la Ville de Verviers afin de contester l'implantation de cette zone d'activité économique telle que présentée.

La présente délibération est jointe au dossier de l'enquête publique transmis au S.P.W.-DGO6, direction de l'Equipement des parcs d'activités.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire, Le Président,

P. DEMOLIN C. DESAMA

CONSEIL COMMUNAL DU 8 FEVRIER 2012
Intervention ECOLO – Tourne-à-droite aux feux pour les cyclistes

A l'initiative du Secrétaire d'Etat à la Mobilité, le code de la route a été récemment simplifié et restructuré. Parmi les modifications, effectivement, la possibilité pour les cyclistes de passer **certains** feux au rouge, pour aller tout droit ou à droite selon la signalisation appliquée **et sous certaines conditions uniquement**.

Concrètement, il sera du ressort du gestionnaire de voirie – la commune où la région – de décider où appliquer ces nouvelles règles. Il ne s'agit donc pas d'une mesure générale d'application par défaut à tous les carrefours à feux mais bien d'une mesure au cas par cas nécessitant le placement de panneaux spécifiques.

La nouvelle loi n'étant pas encore entrée d'application (elle le sera vraisemblablement à partir de mi février), nous ne connaissons pas encore les conditions et critères qui devront être respectés pour mettre en œuvre cette nouvelle mesure. Dès que ceux-ci seront connus, une analyse des différents carrefours à feux présents sur les routes communales pourra être effectuée par les services communaux.

En matière de politique cyclable, soulignons tout de même deux initiatives récentes visant à développer l'usage du vélo à l'échelle de la commune :

1. L'élaboration du Schéma d'aménagement des Bords de Vesdre.
2. La candidature de la Ville au projet "Wallonie Cyclable-Commune pilote"

Merci Monsieur le Président,

Chère collègue,

Je vous trouve malheureusement fréquemment fort sévère dans vos propos.

« Rien n'est aménagé pour les vélos, ce qui existe est mal pensé ou dangereux »

« Rien n'est fait pour faire place aux vélos et garantir leur sécurité »

Faut il rappeler que sous l'impulsion du Ministre Ecolo José Daras et de l'échevin Monsieur Delobel, un partenariat a été initié avec l'Union européenne et inauguré en 2002 à Verviers.

Pas moins de 1 300 000 € ont été budgétés afin de faciliter la mobilité douce.

- Création de bandes cyclables (comme Avenue Jean Lambert)
- Cheminements cyclables (le long de vesdre)
- Création des SUL (sens uniques limités)
- rénovation du pont sauvage et de la passerelle Centner.
- Bandes cyclables suggérées (les fameux chevrons verts) même si je vous le concède ce n'est pas une grande réussite

Comme beaucoup le savent, je suis très souvent dans mes baskets mais également sur mon vélo pour aller travailler.

Pour ceux qui prennent la peine de consulter le site mobilité/vélo sur WWW.verviers.be

Beaucoup de facilités existent pour traverser Verviers en liaison avec la Vesdre ou en radial en partant du Centre ville. Même par ce froid de canard, j'y croise toujours régulièrement des promeneurs et joggeurs.

On peut toujours faire mieux et le « tourne à droite au feu rouge » est un plus pour les personnes se déplaçant utilement à vélo mais pas pour le cycliste du dimanche qui roule dans les bois et les campagnes ;

Ne vaudrait il dès lors pas mieux continuer à mettre l'accent sur la mobilité douce en centre ville comme la majorité l'a initié avec la rue du Brou ?

Dans la foulée, nous pourrions alors envisager les vélos électriques parfait compromis pour les villes en fond de vallée et compenser la déclivité de notre belle région.

Je vous remercie ;

Eric Mestrez

CONSEIL COMMUNAL DU 8 FÉVRIER 2012

Intervention ECOLO – Stationnement rue G. Lekeu et rue J. Spinhayer

Rue G. Lekeu, plusieurs véhicules stationnent effectivement régulièrement à cheval sur le trottoir et entravent la circulation des piétons, obligés de marcher sur la chaussée. La situation sera analysée avec les services techniques de la Ville et la police afin d'identifier la meilleure solution à apporter.

Soulignons toutefois qu'outre le marquage, à certains endroits, de places de parking, d'autres alternatives existent dont notamment le simple placement du panneau E9g "Obligation de stationner sur la chaussée":

E9g Stationnement obligatoire sur la chaussée.

Rue J. Spinhayer, en regard de la demande en stationnement, le nombre de places est jugé suffisant malgré le fait que certains se garent de manière anarchique. La circulation des piétons n'étant par ailleurs pas gênée par ce stationnement, le Service, en concertation avec le Service Mobilité de la Police, ne voit pas l'utilité de renforcer le marquage du stationnement. Accessoirement, le Service attire votre attention sur le fait que les zones de stationnement sont composées de graviers et ne permettent donc pas un simple marquage routier...

Merci Mademoiselle Demoulin pour votre intervention.

Le placement du mobilier urbain est prévu et planifié par nos ouvriers communaux. Il sera étalé sur une période de minimum 2 ans.
On devra placer entre 150 et 200 bornes et arceaux avec un coût de ± 100 à 150€ / pièce.
Les emplacements prévus sont : rue de la Marne, le long des Tourelles, une partie de la rue Grétry et rue Ortmans Hauzeur

Hasan AYDIN

08.02.12

Monsieur le Président,

Madame la Conseillère,

Chers Collègues du Conseil Communal,

Je ne doute pas de l'émoi causé par les articles de presse relativement à l'humidité qui règne dans le couloir de l'école Belle-Vue de Lambermont. Je me suis rendu sur les lieux personnellement, accompagné par Madame la Directrice et Monsieur l'Inspecteur Communal. Force est de constater que le sas d'entrée et le couloir sont humides. Le service des travaux a déjà, à l'occasion de la remise en peinture des locaux, traité le problème mais la solution apportée n'a malheureusement pas eu la durée escomptée et nécessitera une solution plus lourde et plus coûteuse. Je vous confirme, par contre, que les classes sont parfaitement saines...

Je voudrais aussi démentir l'affirmation de certains parents quant au manque d'investissements dans cette implantation. Au cours des dernières années, ce seul site a bénéficié des investissements suivants :

- Remplacement des châssis pour un montant total de 83.110 € TVA comprise – Réception définitive des travaux en 2010 ;
- Remplacement de la chaudière en 2008 pour un montant total de 10.644 € TVA comprise (chaudière + régulation) ;
- Installation d'un système d'alarme en 2004 pour un montant total de 5.000 € TVA comprise.

A cela s'ajoutent des travaux de peinture sur le budget ordinaire par les ouvriers communaux pour un montant de 3.000 € TVA comprise.

Ce sont donc plus de 100 000 € qui ont été investis dans cette implantation qui accueille, je vous le rappelle, à peine 70 élèves...

Je vous confirme que nous essayons, autant que faire se peut, de faire subsidier par la CF les travaux les plus lourds... Monsieur le Ministre Nollet, en charge des bâtiments scolaires, a réagi à mes déclarations dans la presse. Je reconnais volontiers le raccourci emprunté dans la réponse faite sur le vif au journaliste. Cependant, voici le point sur les dossiers pour lesquels nous avons effectué des demandes de subsides :

EN PHASE PROGRAMME

1. Ecole de Lambermont – Reconstruction et agrandissement de 2 classes sous le préau :
   - le COL a approuvé la demande de promesse de principe en date du 25/02/2005 ;
   - la CF a accusé réception du dossier le 29/12/2008 ;
   - à ce jour, nous attendons la promesse de principe.
2. Ecole de l'Est – Renouvellement des châssis et ravalement de façade : le dossier projet a été soumis au CC du 13/09/2004 et transmis à la CF ; il va devoir être actualisé.
3. Ecole de Petit-Rechain, réfection de la cour de récréation : le dossier projet a été soumis au CC du 12/09/2005 et transmis à la CF ; il va devoir être actualisé.
4. Ecole des Hougnes, renouvellement des châssis de fenêtres et de portes : le dossier projet a été actualisé et soumis au CC du 5/9/2011 et va être transmis à la CF.
5. Ecole du Centre, réfection de la cour et du préau : le dossier projet a été soumis au CC du 12/09/2005 et transmis à la CF ; il va devoir être actualisé.
6. Ecole Carl Grün – Construction de 2 classes, y compris divers locaux annexes :
   - le COL a approuvé la demande de promesse de principe en date du 21/02/2006 ;

- la CF en a accusé réception le 18/12/2007 et nous attendons toujours la promesse de principe.

En Programme Prioritaire des Travaux

1. Ecole du Centre, remplacement des châssis vétustes : le décompte final a été approuvé par le COL du 7/10/2011 et transmis à la CF.
2. Académie des Beaux-Arts, remplacement des châssis vétustes : en attente d'une inscription au budget extraordinaire de la Ville.
3. Ecole M. HEUSE, isolation thermique du bâtiment : le dossier est inscrit au budget extraordinaire 2012, le dossier projet sera présenté au CC de mai 2012, attribué ensuite et transmis à la CF pour promesse sur attribution.
4. Ecole rue Carl GRÜN, remplacement des châssis : dossier attribué par le COL du 23/12/2011 à transmettre à la CF.
5. Ecole d'Ensival, remplacement des châssis : en attente d'une inscription au budget extraordinaire de la Ville.

Pour ce qui concerne l'avenir de l'implantation de l'école Belle-Vue, il n'y a aucune volonté de voir disparaître une école. Comme l'écrivait Victor Hugo, « Chaque école qui se ferme, c'est une prison qui s'ouvre »...

Cela dit, les écoles s'organisent en fonction de normes décrétales et nous nous devons d'utiliser les moyens mis à notre disposition de façon à rendre le service le meilleur possible pour l'ensemble de nos concitoyens... Si l'enseignement communal se porte bien, c'est parce que nous y maintenons une haute qualité pédagogique et que nous accomplissons les efforts nécessaires pour maintenir les locaux scolaires en bon état. Je ne doute pas, d'ailleurs, que votre présence aux nombreuses fêtes et soupers organisés au sein de nos écoles communales vous a déjà permis de le constater...

Didier Nyssen,

Echevin de l'Instruction Publique